



COURNON
d' A u v e r g n e

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**BUDGET ANNEXE DU COMPLEXE D'ANIMATIONS
CULTURELLES ET FESTIVES
AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE
LA VILLE DE COURNON D'AUVERGNE**

Numéro SIRET : 216 301 242 00204

POSTE COMPTABLE DE : TRESORERIE CLERMONT METROPOLE ET AMENDES

M.14

Budget annexe - Opérations et services assujettis à la TVA

Compte administratif

ANNEE 2017

Sommaire

	I. Informations générales
	A - Informations statistiques, fiscales et financières
p.1	B - Modalités de vote du budget
	II. Présentation générale du budget
p.2	A1 - Vue d'ensemble - Exécution du budget et détail des restes à réaliser
p.3	A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres
p.4	A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres
p.5	B1 - Balance générale du budget - Dépenses
p.6	B2 - Balance générale du budget - Recettes
	III. Vote du budget
p.7	A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses
p.8	A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes
p.9	B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses
p.10	B2 - Section d'investissement - Détail des recettes
	B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles
	IV. Annexes
	A - Eléments du bilan
	A2.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie
p.11-12	A2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dettes
	A2.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux
p.13	A2.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours
	A2.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture
	A2.6 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'un emprunt avec refinancement
	A2.7 - Etat de la dette - Emprunts renégociés au cours de l'année N
	A2.8 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme
	A2.9 - Etat de la dette - Autres dettes
p.14	A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements
p.15	Etat de l'actif
	Amortissements des immobilisations
	Amortissements des subventions
	A4 - Etat des provisions
	A5 - Etalement des provisions
p.16	A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses
p.17	A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes
p.18	A8 - Etat des charges transférées
	A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers
	A10.1 - Variation des patrimoines (article R. 2313-3 du CGCT) - Entrées
	A10.2 - Variation des patrimoines (article R. 2313-3 du CGCT) - Sorties
	A10.3 - Opérations liées aux cessions
	A10.4 - Variation des patrimoines (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Entrées
	A10.5 - Variation des patrimoines (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Sorties
	A11 - Etat des travaux en régie
	B - Engagements hors bilan
	B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement
	B1.2 - Calcul du ratio d'endettement
	B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail
	B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé
	B1.5 - Etat des autres engagements donnés
	B1.6 - Etat des engagements reçus
	B1.7 - Liste des concours attribués à des tiers en nature ou en subventions
	B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents
	B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents
	B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale
	C - Autres éléments d'informations
p.19	C1.1 - Etat du personnel
	C1.2 - Actions de formation des élus
	C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier
	C3.5 - Présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes
	C3.6 - Identification des flux croisés
	D - Décisions en matière des taux de contributions directes - Arrêté et signatures
p.20	D2 - Arrêté et signatures

(1) Cette présentation est obligatoire pour les communes de 3500 habitants et plus (art. L. 2312-3 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3500 habitants et plus (art R 5211-14 du CGCT) et leurs établissements publics. Elle n'a cependant pas à être produite par les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe. Les autres communes et établissements peuvent les présenter de manière facultative.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art L. 2221-11 du CGCT).

(3) Cf. article R. 2313-3 du CGCT.

(4) Cet état est obligatoirement produit par les communes et groupements de communes de 10 000 habitants et plus ayant institué la TEOM et assurant au moins la collecte des déchets ménagers.

INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

POUR MEMOIRE (1)

I - L'assemblée délibérante a voté le présent budget:

- au niveau (2) du chapitre pour la section de fonctionnement;
- au niveau (2) du chapitre pour la section d'investissement.
 - ~~avec~~ ou sans les chapitres "opérations d'équipement" de l'état III B 3 (3);
 - ~~avec~~ ou sans vote formel sur chacun des chapitres (3).

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante:

.....

II - En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et , en section d'investissement, sans chapitre de dépense "opération d'équipement".

III - Les provisions sont (3):

- ~~semi budgétaires (pas d'inscription en recettes de la section d'investissement)~~
- ~~budgetaires (délibération n°.....du.....):~~

(1) Rappeler les modalités relatives au vote du budget.

(2) A compléter par "du chapitre" ou "de l'article".

(3) Rayer la mention inutile.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES	RECETTES
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A 160 781,09	G 157 264,73
	Section d'investissement	B 76 432,80	H 76 756,24
		+	+
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002) C= DEPENSES (si déficit) I= RECETTES (si excédent)	C 0,00	I 7 599,26
	Report en section d'investissement (001) D=DEPENSES (si déficit) J= RECETTES (si excédent)	D 0,00	J 75 914,84
		=	=
TOTAL (réalisations + reports)		=A+B+C+D 237 213,89	=G+H+I+J 317 535,07

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1	Section de fonctionnement	E 0,00	K 0,00
	Section d'investissement	F 0,00	L 0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	=E+F 0,00	=K+L 0,00

RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	=A+C+E 160 781,09	=G+I+K 164 863,99
	Section d'investissement	=B+D+F 76 432,80	=H+J+L 152 671,08
	TOTAL CUMULE	=A+B+C+D+E+F 237 213,89	=G+H+I+J+K+L 317 535,07

DETAIL DES RESTES A REALISER

Chap. /art	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		E 0,00	K 0,00
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		F 0,00	L 0,00

(1) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

(2) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de compte, tant en dépenses qu'en recettes.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES	A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charg. Rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	30 050,00	20 157,37	0,00	0,00	9 892,63
012	Charges de personnel et frais assimilés	34 840,00	33 222,43	0,00	0,00	1 617,57
65	Autres charges de gestion courante	100,00	0,00	0,00	0,00	100,00
Total des dépenses de gestion courante		64 990,00	53 379,80	0,00	0,00	11 610,20
66	Charges financières	30 250,00	885,22	29 291,83	0,00	72,95
67	Charges exceptionnelles	600,00	468,00	0,00	0,00	132,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		95 840,00	54 733,02	29 291,83	0,00	11 815,15
042	<i>Opé d'ordre de transfert entre sections (2)</i>	76 760,00	76 756,24			3,76
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		76 760,00	76 756,24			3,76

TOTAL	172 600,00	131 489,26	29 291,83	0,00	11 818,91
--------------	-------------------	-------------------	------------------	-------------	------------------

Pour information D 002 déficit de fonctionnement reporté de N-1	(3) 0,00				
--	-----------------	--	--	--	--

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Prod rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
70	Produits des services, du domaine et ventes...	1 000,00	796,65	0,00	0,00	203,35
75	Autres produits de gestion courante	160 500,00	155 801,41	0,00	0,00	4 698,59
Total des recettes de gestion courante		161 500,00	156 598,06	0,00	0,00	4 901,94
77	Produits exceptionnels	3 500,00	666,67	0,00	0,00	2 833,33
Total des recettes réelles de fonctionnement		165 000,00	157 264,73	0,00	0,00	7 735,27
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		0,00	0,00			0,00

TOTAL	165 000,00	157 264,73	0,00	0,00	7 735,27
--------------	-------------------	-------------------	-------------	-------------	-----------------

Pour information R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1	(3) 7 599,26				
---	---------------------	--	--	--	--

- (1) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.
(2) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.
(3) Les lignes de report ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (inscrire le montant reporté)

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
21	Immobilisations corporelles	19 500,00	0,00		19 500,00
Total des dépenses d'équipement		19 500,00	0,00	0,00	19 500,00
16	Emprunts et dettes assimilées	76 450,00	76 432,80	0,00	17,20
Total des dépenses financières		76 450,00	76 432,80	0,00	17,20
Total des dépenses réelles d'investissement		95 950,00	76 432,80	0,00	19 517,20

Total des dépenses d'ordre d'investissement		0,00	0,00	0,00	0,00
--	--	-------------	-------------	-------------	-------------

TOTAL		95 950,00	76 432,80	0,00	19 517,20
--------------	--	------------------	------------------	-------------	------------------

Pour information D 001 solde d'exécution négatif reporté de N-1		(2)	0,00		
--	--	-----	------	--	--

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
Total des recettes d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		0,00	0,00	0,00	0,00

040	Opé d'ordre de transfert entre sections (1)	76 760,00	76 756,24		3,76
Total des recettes d'ordre d'investissement		76 760,00	76 756,24		3,76

TOTAL		76 760,00	76 756,24	0,00	3,76
--------------	--	------------------	------------------	-------------	-------------

Pour information R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1		(2)	75 914,84		
--	--	-----	-----------	--	--

(1) DF 023 = RI 021; DI040 =RF042; RI040=DF042; DI041=RI041; DF043=RF043;

(2) Les lignes de report ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (insérer le montant reporté);

(3) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes;

(4) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace le cas échéant l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur;

(5) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée;

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9);

(7) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 - Mandats émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	20 157,37		20 157,37
012	Charges de personnel et frais assimilés	33 222,43		33 222,43
66	Charges financières	30 177,05	0,00	30 177,05
67	Charges exceptionnelles	468,00	0,00	468,00
68	Dotations aux amortissements et provisions	0,00	76 756,24	76 756,24
	Dépenses de fonctionnement - Total	84 024,85	76 756,24	160 781,09

Pour information D002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1			0,00
---	--	--	-------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
16	Remboursement d'emprunts (sauf 1688 non budgétaires)	76 432,80	0,00	76 432,80
	Dépenses d'investissement - Total	76 432,80	0,00	76 432,80

Pour information D001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1			0,00
---	--	--	-------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires;

(2) Voir liste des opérations d'ordre;

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié;

(4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants;

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires;

(6) Hors chapitres "opérations d'équipement";

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail des annexes IV A9);

(8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 - Titres émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	796,65		796,65
75	Autres produits de gestion courante	155 801,41		155 801,41
77	Produits exceptionnels	666,67	0,00	666,67
	Recettes de fonctionnement - Total	157 264,73	0,00	157 264,73

Pour information				7 599,26
R002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1				

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
28	<i>Amortissements des immobilisations</i>		76 356,24	76 356,24
481	<i>Charges à répartir sur plusieurs exercices</i>		400,00	400,00
	Recettes d'investissement - Total	0,00	76 756,24	76 756,24

Pour information				75 914,84
R001 Solde d'exécution positif reporté de N-1				

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires;

(2) Voir liste des opérations d'ordre;

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié;

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires;

(5) Hors chapitres "opérations d'équipement";

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail des annexes IV A9);

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser	
011	Charges à caractère général (2)	30 050,00	20 157,37	0,00	0,00	9 892,63
60611	Eau et assainissement	2 300,00	1 485,14	0,00	0,00	814,86
60612	Energie - Electricité	14 500,00	11 039,78	0,00	0,00	3 460,22
60631	Fournitures d'entretien	300,00	0,00	0,00	0,00	300,00
60632	Fournitures de petit Equip.	300,00	0,00	0,00	0,00	300,00
6135	Locations mobilières	150,00	0,00	0,00	0,00	150,00
615228	Autres bâtiments	4 000,00	1 621,11	0,00	0,00	2 378,89
61558	Autres biens mobiliers	1 200,00	867,24	0,00	0,00	332,76
6156	Maintenance	2 300,00	1 224,64	0,00	0,00	1 075,36
6161	Multirisque	800,00	696,26	0,00	0,00	103,74
6225	Ind. au comptable et aux Rég.	200,00	16,68	0,00	0,00	183,32
6228	Divers	500,00	1 039,32	0,00	0,00	-539,32
6231	Annonces et insertions	1 100,00	891,00	0,00	0,00	209,00
6233	Foires et expositions	700,00	613,50	0,00	0,00	86,50
6236	Catalogues et imprimés	500,00	0,00	0,00	0,00	500,00
6256	Missions	200,00	0,00	0,00	0,00	200,00
6262	Frais de télécommunications	800,00	662,70	0,00	0,00	137,30
6283	Frais de nettoyage des locaux	200,00	0,00	0,00	0,00	200,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	34 840,00	33 222,43	0,00	0,00	1 617,57
6331	Versement de transport	360,00	346,99	0,00	0,00	13,01
6332	Cotisations Vers. au F.N.A.L.	100,00	96,43	0,00	0,00	3,57
6336	Cot.Cent.Nat.Cent.Gest. de FPT	400,00	327,79	0,00	0,00	72,21
6338	Aut.Imp.Tx.&Vers.Ass.sur.Rém.	100,00	57,81	0,00	0,00	42,19
64111	Rémunération principale	18 900,00	18 852,13	0,00	0,00	47,87
64112	NBI, sup. de trait. & ind. Res.	1 480,00	1 730,58	0,00	0,00	-250,58
64118	Autres indemnités	3 000,00	2 415,69	0,00	0,00	584,31
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	3 610,00	3 230,35	0,00	0,00	379,65
6453	Cot. aux caisses de Ret.	6 200,00	6 164,66	0,00	0,00	35,34
6455	Cot. pour assurance du Pers.	590,00	0,00	0,00	0,00	590,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	100,00	0,00	0,00	0,00	100,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	100,00	0,00	0,00	0,00	100,00
658	Ch. Div. de la Gest. courante	100,00	0,00	0,00	0,00	100,00
656	Frais de fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65+656)		64 990,00	53 379,80	0,00	0,00	11 610,20
66	Charges financières (b)	30 250,00	885,22	29 291,83	0,00	72,95
66111	Intérêts réglés à échéance	33 650,00	33 642,38	0,00	0,00	7,62
66112	Intérêts rattachement ICNE	-3 400,00	-32 757,16	29 291,83	0,00	65,33
67	Charges exceptionnelles (c)	600,00	468,00	0,00	0,00	132,00
673	Tit. annulés (sur Ex. Ant.)	500,00	468,00	0,00	0,00	32,00
678	Autres charges exceptionnelles	100,00	0,00	0,00	0,00	100,00
68	Dotations aux provisions (d) (3)	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e		95 840,00	54 733,02	29 291,83	0,00	11 815,15
042	Op ordre de transfert entre sections (4) (5) (6)	76 760,00	76 756,24			3,76
6811	Dot.Amort.Immo.Incorp.Corp.	76 360,00	76 356,24			3,76
6862	Dot.Amort.des Ch. Fin. à Rép.	400,00	400,00			0,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		76 760,00	76 756,24			3,76
043	Op ordre à l'intérieur sect fonct (7)	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		76 760,00	76 756,24			3,76
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= total des opérations réelles et d'ordre)		172 600,00	131 489,26	29 291,83	0,00	11 818,91

Pour information D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1	0,00
--	-------------

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (2)

Montant des ICNE de l'exercice	29 291,83
Montant des ICNE de l'exercice N-1	-32 757,16
= différence ICNE N - ICNE N-1	-3 465,33

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement;
(2) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif;
(3) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi budgétaires;
(4) Cf définition du chapitre des opérations d'ordre, DF 042 = R1 040;
(5) Pour les comptes 67... dont 675 et 676;
(6) Pour le compte 6815: si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires;
(7) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stock ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES	A2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine...	1 000,00	796,65	0,00	0,00	203,35
7083	Loc. Div. (autres qu'Imm.)	1 000,00	796,65	0,00	0,00	203,35
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	160 500,00	155 801,41	0,00	0,00	4 698,59
752	Revenus des immeubles	63 000,00	58 301,41	0,00	0,00	4 698,59
7552	Pr. Charge Déf. Budg. Ann.	97 500,00	97 500,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL= RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70+73+74+75+013		161 500,00	156 598,06	0,00	0,00	4 901,94
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	3 500,00	666,67	0,00	0,00	2 833,33
7788	Produits except divers	3 500,00	666,67	0,00	0,00	2 833,33
78	Reprises sur provisions (d) (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d		165 000,00	157 264,73	0,00	0,00	7 735,27

042	Op d'ordre de transfert entre sections (3) (4) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Op ordre à l'intérieur de la sect de fonct (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (=total des opérations réelles et d'ordre)	165 000,00	157 264,73	0,00	0,00	7 735,27
--	-------------------	-------------------	-------------	-------------	-----------------

Pour information R002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1	7 599,26
--	-----------------

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	
Montant des ICNE de l'exercice N-1	
= différence ICNE N - ICNE N-1	0,00

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement;
- (2) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi budgétaires;
- (3) Cf définitions du chapitre des opérations d'ordre, RF 042 = DI 040;
- (4) Pour les comptes 77... : dont 776;
- (5) Pour le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires;
- (6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

III - VOTE DU BUDGET					III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES					B1
Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (sauf opérations)	19 500,00	0,00	9 000,00	10 500,00
2184	Mobilier	1 500,00	0,00	0,00	1 500,00
2188	Autres	18 000,00	0,00	9 000,00	9 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations d'équipement n° (1 ligne par op.) (2)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		19 500,00	0,00	9 000,00	10 500,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	76 450,00	76 432,80	0,00	17,20
1641	Emprunts en francs ou Euros	76 450,00	76 432,80	0,00	17,20
18	Compte de liaison: affectation à	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées à des particip.	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00			
Total des dépenses financières		76 450,00	76 432,80	0,00	17,20
45...1	Opé pour compte de tiers n° (1 ligne par opé) (3)				
Total des dépenses d'opération pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES		95 950,00	76 432,80	9 000,00	10 517,20
040	Opérations d'ordre transfert entre sections (4)	0,00	0,00		0,00
	Reprises sur autofinancement antérieur (5)	0,00	0,00		0,00
	Charges transférées (6)	0,00	0,00		0,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00	0,00		0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		0,00	0,00		0,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles de l'ordre)		95 950,00	76 432,80	9 000,00	10 517,20
Pour information D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1		0,00			

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

(3) Voir annexes IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(4) Cf. définitions du chapitre d'opérations d'ordre, DI 040=RF 042.

(5) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Dont 192.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041= RI 041.

III - VOTE DU BUDGET					III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES					B2
Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subv. d'investissement non transférables	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison: affectation à	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées à des particip.	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00	
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00	0,00
45...2	Opé pour compte de tiers n° (1 ligne par opé) (2)				
Total des recettes d'opération pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES		0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00			
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections (3) (4)	76 760,00	76 756,24		3,76
28041512	GFP de rattachement bât & inst	57 784,00	57 783,82		0,18
28051	Conc.Dr.Sim.Brev.Lic.Dr.	314,00	314,00		0,00
28128	Autres Ag. et Am. de Terr.	456,00	455,46		0,54
281318	Autres bâtiments publics	3 895,00	3 894,37		0,63
28135	Instal.Gén.,Ag.,Am. des Const.	274,00	274,18		-0,18
281538	Autres réseaux	604,00	603,29		0,71
28181	Instal.Gén.,Ag.&Am. des Const.	895,00	893,46		1,54
28184	Mobilier	2 935,00	2 935,40		-0,40
28188	Autres	9 203,00	9 202,26		0,74
4817	Pén.de Renég. de la Det.	400,00	400,00		0,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		76 760,00	76 756,24		3,76
041	Opérations patrimoniales (5)	0,00	0,00		0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		76 760,00	76 756,24		3,76
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		76 760,00	76 756,24	0,00	3,76
Pour information R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1		75 914,84			

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Voir annexes IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042.

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE	
REPARTITION PAR NATURE DE DETTES	A2.2

A2.2 - REPARTITION PAR NATURE DE DETTES (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et Dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de rembt anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					1 044 000,00									
1641 Emprunts en euros (Total)					1 044 000,00									
6 / 1129065	CDC	16/12/2008	29/12/2008	03/01/2010	1 000 000,00	F		4,47	4,60	EUR	A	P	O	A-1
7 / 0963298	Caisse Epargne	16/12/2009	16/12/2009	01/11/2010	19 000,00	F		3,48	3,48	EUR	A	P	O	A-1
8 / 0338057	Banque Populaire	23/12/2010	18/01/2011	18/04/2011	25 000,00	F		3,30	3,34	EUR	T	P	N	A-1
1643 Emprunts en devises (Total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (Total)(9)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									
1671 Avances consolidées du Trésor (Total)					0,00									
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (Total)					0,00									
1675 Dettes pour M.E.T.P. et PPP (Total)					0,00									
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (Total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (Total)					0,00									
168 Autres emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00									
1681 Autres emprunts (Total)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (Total)					0,00									
1687 Autres dettes (Total)					0,00									
TOTAL GENERAL					1 044 000,00									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la dernière mobilisation

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois, ...)

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres, à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine: Exemple A-1. Cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE	
REPARTITION PAR NATURE DE DETTES	A2.2

A2.2 - REPARTITION PAR NATURE DE DETTES (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 31/12/2017	Durée résiduelle (en années)	Emprunts et Dettes au 31/12/2017			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Taux d'intérêt			Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)				
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		0,00		636 185,47					76 432,80	33 642,38	0,00	29 291,83
1641 Emprunts en euros (Total)		0,00		636 185,47					76 432,80	33 642,38	0,00	29 291,83
6 / 1129065	N	0,00		616 593,55	6,01	F	4,77		72 789,53	32 883,57	0,00	29 166,41
7 / 0963298	N	0,00		4 336,93	1,83	F	3,48		2 059,68	222,60	0,00	24,74
8 / 0338057	N	0,00		15 254,99	8,05	F	3,30		1 583,59	536,21	0,00	100,68
1643 Emprunts en devises (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (Total)(9)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1671 Avances consolidées du Trésor (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour M.E.T.P. et PPP (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Autres emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00		636 185,47					76 432,80	33 642,38	0,00	29 291,83

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (Cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

En cas de couverture partielle, indiquer plusieurs catégories d'emprunt (exemple : A-1 ; C-3).

(12) Type de taux d'intérêt après opération de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point

(13) Mentionner le ou les index en cours au 01/01/N après opération de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre de contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts reçus au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE	
TYPLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS	A2.4

A2.4 - TYPLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Structures / Indices sous-jacents	(1) Indices en euros	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (floor)	3 produits 100,00 % de l'encours 636 185,47 €					
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier						
(C) Option d'échange (swaption)						
(D) Multiplicateur jusqu'à 3; multiplicateur jusqu'à 5 capé						
(E) Multiplicateur jusqu'à 5						
(F) Autres types de structure						

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 31/12/2017 après opérations de couverture éventuelles.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	A3
ETAT DES PROVISIONS	A4
ETALEMENT DES PROVISIONS	A5

A3 - AMORTISSEMENTS - METHODES UTILISEES

PROCEDURE	CHOIX DU CONSEIL MUNICIPAL	Délibération du
AMORTISSEMENT	Seuil unitaire en deça duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R2321-1 du CGCT)	
	1100,00 €	
	<u>Biens ou catégories de biens amortis :</u>	<u>Durée:</u>
Frais d'études	5	18 décembre 2008
Frais d'insertions	5	/
Logiciels	5	/
Matériel de bureau et informatique	5	/
Mobilier	15	/
Autres immobilisations corporelles	10	/
Subventions d'équipement versées aux groupements de collectivités	15	10 février 2011
Autres agencements et aménagements	8	/
Autres bâtiments publics	15	/
Autres réseaux	20	/

A4 - ETAT DES PROVISIONS

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1)	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N	Montant total des provisions constituées	Montant des reprises	SOLDE
PROVISIONS BUDGETAIRES						
Provisions pour risques et charges (2)						
Provisions pour pertes de change....						
Provisions pour garantie d'emprunts...						
Autres provisions pour risques...						
.....						
Provisions pour dépréciation (2)						
- des immobilisations						
- des stocks...						
- des comptes de tiers						
- des comptes financiers...						
TOTAL PROVISIONS BUDGETAIRES						
PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES						
Prov pour risques et charges (2)						
Provisions pour pertes de change....						
Provisions pour garantie d'emprunts...						
Autres provisions pour risques...						
.....						
Provisions pour dépréciation (2)						
- des immobilisations						
- des stocks...						
- des comptes de tiers						
- des comptes financiers...						
TOTAL PROVISIONS SEMI BUDGETAIRES						

(1) Provisions nouvelles ou abondement d'une provision déjà constituée;

(2) Indiquer l'objet de la provision (exemples: provision pour litiges et contentieux au titre du procès...; provisions pour dépréciation des immobilisations et l'équipement...)

A5 - ETALEMENT DE LA PROVISION (1)

Nature de la provision	Objet	Montant total de la provision à constituer	Durée	Montant des provisions constituées au 31/12/N	Provisions constituées au cours de l'exercice	Montant restant à provisionner

(1) Il s'agit des provisions figurant dans le tableau précédent "état des provisions" qui font l'objet d'un étalement

ETAT DE L'ACTIF IMMOBILISÉ

au 31/12/2017

Montants en Euros

COMPTE	N° FICHE	DÉSIGNATION	DATE ENTRÉE	DURÉE D'AMORTISSEMENT	VALEUR BRUTE	AMORTISSEMENT DE L'EXERCICE	CUMUL DES AMORTISSEMENTS	VALEUR NETTE COMPTABLE
21318	2	Aménagements 2005 à 2008	14/05/2003	15	45 704,40	3 046,96	21 328,72	24 375,68
2188	3	Praticable-chariot	10/10/2008	10	17 536,95	1 753,70	15 495,90	2 041,05
2188	4	Equipelement cuisine	29/10/2008	10	47 058,22	4 705,82	41 581,19	5 477,03
21538	5	Travaux fouille	16/07/2008	20	12 065,85	603,29	4 223,03	7 842,82
21318	6	Aménagements 2003	31/07/2003	1	38,49	0,00	38,49	0,00
2184	7	Vestiaires mobiles et cintres antivol	06/04/2009	15	2 062,80	137,52	1 100,16	962,64
2188	8	Cendriers	06/04/2009	15	1 816,00	121,07	968,56	847,44
2188	9	Vestiaires	06/04/2009	10	1 150,00	115,00	920,00	230,00
2188	11	Vidéo projecteur salle 1	05/05/2009	10	6 245,00	624,50	4 996,00	1 249,00
2184	12	Tables et chaises	18/12/2008	15	35 347,78	2 797,88	18 560,52	16 787,26
21318	13	Lasure murs extérieurs (travaux en régie)	09/09/2009	15	8 187,13	545,81	3 820,67	4 366,46
2041512	14	Fonds de concours transféré	31/12/2009	15	789 052,52	52 603,50	420 828,00	368 224,52
2128	15	Pose châssis sur porte en bois	11/05/2010	8	1 463,00	182,88	1 280,16	182,84
2188	16	Autolaveuse	27/05/2010	10	2 497,96	249,80	1 748,60	749,36
21318	17	Aménagements 2009	24/02/2009	15	4 524,05	301,60	2 111,20	2 412,85
2041512	18	Solde Fond de concours	17/12/2010	14	43 749,65	3 124,98	21 874,86	21 874,79
2041512	19	Etude transférée au Fond de concours	01/01/2011	14	28 774,80	2 055,34	14 387,38	14 387,42
2128	20	Installation grille vers entrée salle 2	30/12/2010	8	2 180,64	272,58	1 908,06	272,58
2128	21	Aménagement Parking	15/04/2011	0	57 314,18	0,00	0,00	57 314,18
2188	22	Rideau métallique	04/07/2011	10	1 120,00	112,00	672,00	448,00
2188	23	Machine à glaçons creux	11/06/2012	10	2 104,32	210,43	1 052,15	1 052,17
2181	24	Protection mur couloir traiteur (travaux en régie)	03/07/2012	10	1 535,43	153,54	767,70	767,73
2188	25	Serrures anti-intrusion salles 1 et 2	02/10/2012	10	3 150,82	315,08	1 575,40	1 575,42
2188	26	Installation prises disjoncteurs	02/10/2012	10	2 084,28	208,43	1 042,15	1 042,13
2181	27	Bar extérieur (trvx régie)	31/12/2012	10	894,74	89,47	447,35	447,39
2181	28	Clôture bois chemin chaufferie (trvx régie)	31/12/2012	10	4 461,06	446,11	2 230,55	2 230,51
2181	29	Protection murs et porte acces cuisine (trvx régie)	26/08/2013	10	2 043,42	204,34	817,36	1 226,06
2135	30	Remplacement électrovanne	12/12/2013	10	1 201,78	120,18	480,72	721,06
2051	31	Visite virtuelle 360°	23/07/2014	5	1 570,00	314,00	942,00	628,00
2188	32	Matériel de sonorisation salle 1	18/08/2014	10	2 108,33	210,83	632,49	1 475,84
2183	33	PC portable Lenovo L430 14"	08/12/2014	1	669,09	0,00	669,09	0,00
4817	34	Frais de renégociation de prêt contrat 1263602	01/01/2014	5	2 000,00	400,00	1 600,00	400,00
2135	2015001	Enseigne extérieure PVC Blanc	14/04/2015	10	1 540,00	154,00	308,00	1 232,00
2188	2015003	Vidéo-projecteur Sony salle 2	02/07/2015	10	1 937,66	193,77	387,54	1 550,12
2188	2016001	Double micro main UHF Prodipe	11/08/2016	1	381,83	381,83	381,83	0,00
TOTAL GÉNÉRAL					1 135 572,18	76 756,24	591 177,83	544 394,35

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES	A6.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP+BS+DM+RAR N-1)	Réalizations
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A+B		76 450,00	76 432,80
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		76 450,00	76 432,80
1641	Emprunts en francs ou Euros	76 450,00	76 432,80
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		0,00	0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses au 31/12	Solde d'exécution D001 de l'exercice précédent (N-1)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	76 432,80	0,00	0,00	76 432,80

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	A6.2
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - RECETTES	

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP+BS+DM+RAR N-1)	Réalizations
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a+b		76 760,00	III 76 756,24
Ressources propres externes de l'année (a)		0,00	0,00
Ressources propres internes de l'année (b) (2)		76 760,00	76 756,24
28041512	GFP de rattachement bât & inst	57 784,00	57 783,82
28051	Conc.Dr.Sim.Brev.Lic.Dr.	314,00	314,00
28128	Autres Ag. et Am. de Terr.	456,00	455,46
281318	Autres bâtiments publics	3 895,00	3 894,37
28135	Instal.Gén.,Ag.,Am. des Const.	274,00	274,18
281538	Autres réseaux	604,00	603,29
28181	Instal.Gén.,Ag.&Am. des Const.	895,00	893,46
28184	Mobilier	2 935,00	2 935,40
28188	Autres	9 203,00	9 202,26
4817	Pén.de Renég. de la Det.	400,00	400,00

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes au 31/12	Solde d'exécution R001 de l'exercice précédent	Affectation R1068 de l'exercice précédent	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	76 756,24	0,00	0,00	0,00	76 756,24

	Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres II	76 432,80
Ressources propres disponibles IV	76 756,24
Solde V = IV - II(3)	323,44

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(3) Indiquer le signe algébrique.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DES CHARGES TRANSFEREES	A8

A8 – ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

Exercice	N° Inventaire	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement	Compte	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812) (III)	Solde (1)
TOTAL					2 000,00	1 200,00	400,00	400,00
2014	34	Frais de renégociation contrat de prêt 1263602	5	4 817	2 000,00	1 200,00	400,00	400,00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II+III);

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION - ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/2017	C1.1

C1.1 - ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/2017

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)							
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		1,00	0,00	1,00	0,00	1,00	1,00
Adjoint administratif 2ème classe	C	1,00		1,00	0,00	1,00	1,00
FILIERE TECHNIQUE (c)							
FILIERE SOCIALE (d)							
[...]							
FILIERE MEDICO-SOCIALE (e)							
[...]							
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)							
[...]							
FILIERE SPORTIVE (g)							
[...]							
FILIERE CULTURELLE (h)							
[...]							
FILIERE ANIMATION (i)							
[...]							
FILIERE POLICE (j)							
[...]							
EMPLOIS NON CITES (k) (5)							
[...]							
TOTAL GENERAL (a+b+c+d+e+f+g+h+i+j+k)		1,00	0,00	1,00	0,00	1,00	1,00

(1) les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n°NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995

(2) catégories : A, B ou C

(3) emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante : les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet à hauteur de la quotité de travail par la délibération créant l'emploi prévue

(4) équivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :
ETPT = effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100%) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel à 80% (quotité de travail = 80%) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel à 80% (quotité de travail = 80%) présent la moitié de l'année correspond à 0,4 ETPT (0,8*6/12)

(5) par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant "emplois spécifiques" régis par l'article 139 ter de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 etc.

(1) les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n°NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION - ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/2016	C1.1

C1.1 - ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/2016

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			INDICE	EUROS	FONDEMENT DU CONTRAT (4)	NATURE DU CONTRAT (5)
AGENTS OCCUPANT UN EMPLOI PERMANENT (6)						
AGENTS OCCUPANT UN EMPLOI NON PERMANENT (7)						
[...]						
TOTAL GENERAL						

(1) catégories : A, B ou C

(2) secteur :

ADM : administratif ; TECH : technique ; URB : urbanisme ; S : social ; MS : médico-social ; MT : médico-technique ; SP : sportif ; CULT : culturel ; ANIM : animation ; PM : police ; OTR : missions non rattachées à une filière

(3) rémunération : référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle)

(4) contrat : motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée)

3-a° : article 3, 1er alinéa : accroissement temporaire d'activité

3-b : article 3, 2ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité

3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...)

3-2 : vacance temporaire d'un emploi

3-3-1° : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes

3-3-2° : emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient

3-3-3° : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil

3-3-4° : emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50%

3-3-5° : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public

3-4 : article 21 de la loi n° 2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposé à un agent contractuel

38 : article 38 : travailleurs handicapés catégorie C

47 : article 47 : recrutements directs sur emplois fonctionnels

110 : article 110 : collaborateurs de groupes de cabinets

110-1 : collaborateurs de groupes d'élus

A : autres (préciser)

(5) indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou indéterminée (CDI). Les contrats particuliers doivent être labellisés "A : autres" et feront l'objet d'une précision (ex : contrats aidés)

(6) occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée sur le fondement de l'article 21 de la loi n° 2012-347

(7) occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

D– ARRETE - SIGNATURES

	Nombre de membres en exercice..... Nombre de membres présents..... Nombre de suffrages exprimés..... VOTES: Pour..... Contre..... Abstentions.....
	Date de convocation/...../.....
<p>Budget annexe Complexe d'Animations Culturelles et Festives - CA 2017 Présenté par le Maire (1), A COURNON D'AUVERGNE, le..... Le Maire, Délibéré par le Conseil municipal (2), réuni en session A COURNON D'AUVERGNE, le.....</p>	
	Les membres du Conseil Municipal (2),
Certifié exécutoire par le Maire (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le, et de la publication le/...../..... A COURNON D'AUVERGNE, le/...../.....	

(1) Compléter par 'le Président du conseil d'administration' ou par l'exécutif de la collectivité de rattachement : maire, président du conseil général,
 (2) Compléter par 'conseil d'administration' ou par l'assemblée de la collectivité de rattachement : conseil municipal, conseil général..